



Frédéric Elie on
ResearchGate

Fraternité, droits de l'homme et esprit de la méthode expérimentale Réflexions sur les bases épistémologiques de la fraternité et des droits de l'Homme

Frédéric Elie

5 novembre 2008, modifié mars 2009, avril 2012, mai 2020

CopyrightFrance.com

La reproduction des articles, images ou graphiques de ce site, pour usage collectif, y compris dans le cadre des études scolaires et supérieures, est INTERDITE. Seuls sont autorisés les extraits, pour exemple ou illustration, à la seule condition de mentionner clairement l'auteur et la référence de l'article.

« Si vous ne dites rien à votre brouillon, votre brouillon ne vous dira rien ! »
Jacques Breuneval, mathématicien, professeur à l'université Aix-Marseille I, 1980

Abstract :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Cette phrase constitue le premier article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, rédigée en 1948 avec la contribution déterminante de René Cassin. Sa mise en œuvre nécessite encore de nombreux progrès à accomplir dans le monde, malgré toutes les bonnes volontés et les intelligences qui ont réussi à inscrire ce principe aux plus hauts niveaux institutionnels et dans des actions humanitaires. On pourrait se demander quels arguments sous-tendent cette exigence d'égalité en droit et de fraternité entre les êtres humains. Sont-ils métaphysiques ? Beaucoup affirment que oui, invoquant une raison, fût-elle naturelle, ou bien un être transcendant qui imposent cette exigence à l'humanité.

Sont-ils scientifiques ? Nombreux sont ceux qui soutiennent que la science, tout au moins ses résultats, ne traitent que du comment des choses et non de leur raison d'être. Ils n'ont pas tort s'agissant des résultats, mais pour ce qui est à la base de la démarche scientifique – le principe d'objectivité tel que je l'ai présenté en [2] – ce n'est pas si évident : une éthique fondée sur le droit au doute, la tolérance, la libre pensée, voire l'humilité, peut s'en dégager. L'immutabilité du principe d'objectivité est source de mouvements dans la connaissance et dans nos rapports avec la nature et les hommes, et les horizons du savoir se déplacent avec ces mouvements, tout en ne donnant jamais de la réalité indépendante, supposée existante, une vision totalement nette, fidèle et sûre (cf. par exemple [5]), les « lois » de la nature qui sont obtenues par son exploitation sont elles-mêmes souvent des « fictions » au sens de [3]. Le principe est lui-même provisoire : il se justifie aussi longtemps qu'il est reconductible par sa mise en œuvre dans la démarche expérimentale. Les résultats de la science ne sont jamais définitifs ni absolus : assujettis à des domaines de validité que bornent les expériences, et qui doivent toujours être identifiés sous peine sinon d'être des idéologies, ils sont toujours en attente de résultats qui les engloberaient – ou qui les contrediraient – dans un modèle plus général, et ils sont soumis au critère de réfutabilité de Karl Popper.

Si, par exemple, certains justifient l'absence de solidarité et de fraternité entre les hommes, et défendent une concurrence égoïste, en invoquant le principe de « sélection naturelle » darwinien, ils commettent, en mon sens, une double erreur épistémologique. La première est qu'ils exploitent un résultat, censé expliquer *comment* s'effectue entre autres l'évolution des espèces, pour en faire une *raison d'être* des choix de comportements à faire pour les groupes humains. La seconde erreur réside dans le fait que ce résultat scientifique doit être considéré, comme tout autre, provisoire : il « marche » dans certains cas,

dans un domaine de validité expérimentale où les situations sont comparables ; mais il trouve probablement ses limites dans un système où l'évolution des êtres vivants dépend *aussi* des *décisions* qu'ils prennent parce qu'ils sont doués de raison et de conscience, en l'occurrence le système humanité. En outre le principe darwinien bien compris n'exclut pas les comportements de solidarité que l'observation montre chez certaines espèces, car rien n'interdit que la « sélection naturelle » induise aussi, dans une espèce, la recherche de l'unité, de la protection et de l'utilisation de toutes les aptitudes dans le groupe, pour être plus « fort » dans ses chances de survie biologique...

Alors, le principe de fraternité, et son extension dans les droits de l'homme, s'appuient-ils sur des arguments qui sont, tout simplement, proprement humains ? Si oui, il semble résulter d'un choix, d'une décision collective de s'engager sur une voie de comportements individuels et communautaires qui soit la moins mauvaise possible pour préserver notre existence dans l'univers et assurer la pérennité de l'espèce humaine. Mais il ne s'agit pas d'un choix arbitraire. Sans préjuger des cheminements intellectuels ou spirituels empruntés par les unes ou les autres personnes convaincues de ce choix, j'essaie, dans cet article, de montrer le côté non arbitraire de ce choix, en m'appuyant partiellement sur les raisons évoquées plus haut (métaphysiques avec l'éthique de tolérance qui découle selon moi du principe d'objectivité, scientifiques avec la nécessité de survie biologique de l'humanité). Je propose qu'il en découle une déclinaison de la fraternité humaine suivant trois piliers : l'Humilité, le Service et la Patience.

Mais à ces raisons partielles il faut ajouter le fait que l'homme, tout en faisant partie de la nature et résultant de ses processus d'évolution, est aussi un système complexe avec ses propriétés nouvelles et caractéristiques, mais toujours naturelles (notamment la raison et la conscience) qui font qu'il est devenu maître et responsable de son propre devenir.

Ce rapport qui peut exister entre la fraternité humaine et l'esprit de la méthode expérimentale pourra sembler surprenant ou irrecevable, mais il instruit la conviction non arbitraire, sans trop de métaphysique ni trop de science, mais sûrement pas religieuse, que cette démarche est une voie prometteuse pour le devenir de l'humanité entière.



Logo officiel du sixième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

source : www.diplomatie.gouv.fr

SOMMAIRE

1 - En amont d'un choix éthique, social, politique sur les rapports individuels et sociétaux

2 - Du principe d'objectivité à la fraternité humaine

3 - Les trois piliers de la fraternité humaine : l'humilité, le service et la patience

Annexe - La Déclaration Universelle des droits de l'Homme

Bibliographie

1 - En amont d'un choix éthique, social, politique sur les rapports individuels et sociétaux

Il n'y a pas d'origine transcendante de la fraternité, mais une nécessité de survie de l'humanité.

Rien n'est écrit par avance sur la façon d'atteindre cet objectif. Il faut donc recourir à la réflexion basée sur la réalité des faits, bref d'une manière comparable à la méthode expérimentale en cherchant à éviter au maximum les erreurs ou complications engendrées par la décision prise. Cette démarche est appropriée par l'intelligence et la sensibilité humaines, sans référence à une « loi » métaphysique ou une quelconque vision d'un rôle cosmique de l'Homme. C'est par une recherche de consensus que l'intelligence humaine détermine de façon **constructive** et

expérimentale les conditions de la survie et du développement de l'espèce humaine dans la nature.

Or, de même que la méthode expérimentale demande l'analyse critique des faits et des idées, la recherche du consensus pour une fraternité humaine demande la confrontation des idées, des conceptions et des objectifs dans un **esprit critique**.

Comme je le montre plus loin ([du principe d'objectivité à la fraternité humaine](#)), la fraternité demande au minimum que chacun d'entre nous soit suffisamment **humble** pour comprendre la place relative qu'il tient dans la communauté humaine et la nature, soit au **service** des autres et plus particulièrement du respect de sa liberté et de sa dignité, cette volonté de service étant enracinée dans la prise de conscience d'humilité précédente, et enfin, soit suffisamment **patient** afin de comprendre que la complexité des situations, des systèmes où il évolue, et des autres hommes auprès desquels il agit, impose des délais de réponse et de réaction non immédiats.

Liberté et dignité sont les deux valeurs individuelles dont le respect, ainsi que leur implication dans la sauvegarde de la communauté humaine, nécessite une approche politique, sociale et économique qui en tienne compte. Autrement dit, chaque être humain est attaché à sa liberté et à sa dignité, chose que doit prendre en compte toute démarche politique, sociale et économique, mais doit aussi mettre ces valeurs au service de la communauté humaine pour, précisément, assurer à son niveau leur respect au profit des autres êtres humains (concept de solidarité, ou plus largement de fraternité).

Mais pour que la liberté et la dignité humaines soient assurées il y a un minimum d'exigences, obtenues par consensus sur des bases expérimentales, qui doivent être satisfaites.

Réciproquement, ces **droits** appellent des **devoirs** de l'individu envers la communauté humaine, pour qu'il puisse contribuer à ce que les droits des autres individus soient garantis.

L'ensemble de ces droits et devoirs, traduisant la réciprocité entre l'homme et la communauté humaine, est transcrit dans un système de règles consensuelles et universelles : parmi elles la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#).

Ces règles sont des constructions exceptionnelles vis-à-vis de l'échelle de l'Histoire, où la plupart des événements montrent au contraire que leur négation était la règle de l'évolution des sociétés. Aujourd'hui encore, dans le monde, cette négation reste ancrée, malgré les bonnes et fortes volontés des personnes qui ont réussi, au terme des longs combats qui ont jalonné l'histoire, à faire admettre, du moins en théorie, par une majorité de nations les règles de fraternité.

Croire en l'homme et en ses facultés de changement et d'adaptation, mais aussi d'esprit critique, vers plus de fraternité, est assurément la plus belle position spirituelle que l'on peut avoir.

Liberté et dignité humaines nécessitent des **conditions politiques, économiques, sociales, culturelles** pour que s'épanouissent en toute sécurité ces valeurs : on ne peut pas faire n'importe quoi en ces domaines.

Mais ce qui doit être fait en ce sens fait l'objet de **débats démocratiques**, puisque rien n'est défini par avance, ni par loi naturelle ni par certitude métaphysique, et à son tour le débat démocratique nécessite un minimum de contraintes.

Les exigences politiques, économiques, sociales et culturelles pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre démocratiques des solutions les plus propices à la fraternité humaine sont de chercher l'équilibre entre des droits et des intérêts opposés, par exemple et de manière non exhaustive :

- Au niveau **politique** : garantir d'une part la liberté individuelle et, d'autre part, l'intérêt communautaire qui est notamment la sauvegarde et la sécurité pour tous. La difficulté de l'équilibre est que la recherche de l'une risque de se faire au détriment de

l'autre.

- Au niveau **économique** : garantir d'une part la liberté du commerce, la profitabilité des activités économiques pour leurs auteurs ou leurs propriétaires, et d'autre part la stricte observance que l'homme ne soit pas réduit au seul rôle d'acteur économique ou d'objet de consommation et de profit.
- Au niveau **social** : garantir, d'une part, que tout le monde puisse bénéficier des mêmes chances pour améliorer son niveau social, et puisse jouir d'un bien-être et de ressources économiques en rapport avec ses activités économiques et sociétales, et d'autre part, la stricte observance que l'homme qui ne parvient pas à cette amélioration ne soit pas pour autant écarté de la société ni sur un plan économique, ni sur un plan culturel, ni sur un plan sanitaire ou sécuritaire, et puisse à tous moments retrouver de nouvelles chances pour cette amélioration.

En réponse à la première exigence, il s'agit de veiller à ce que le droit individuel de disposer des ressources, obtenues par des prises de risques pour investir et créer des richesses, soit contrebalancé par le devoir sociétal d'une **contribution**, ou de **partage** appropriés et raisonnés, des richesses. Sans avoir besoin d'invoquer pour cela une raison éthique ou métaphysique de **justice sociale**, il suffit déjà de comprendre qu'une telle exigence est globalement et à terme profitable à tous, donc une affaire d'intelligence. En effet la contribution et le partage soutiennent l'activité économique en faisant de tous des créateurs de richesses, soit par leur travail, soit par leur consommation. De plus, cette contribution et ce partage joints au partage culturel, l'éducation et la culture accessibles à tous, favorisent l'équilibre social et sécuritaire, et donc une double économie : d'une part un meilleur épanouissement des activités économiques dû à un environnement social et sociologique sûr, d'autre part des économies faites sur les besoins de lutte contre l'insécurité, réinjectées dans d'autres missions de la société, telles que le social, l'économie, la culture, l'éducation, l'environnement, etc., ce qui renforce encore les conditions favorables (cercle vertueux).

- Au niveau **culturel** : garantir la liberté de chacun de vivre sa culture (au sens large, y compris sa religion) et son rattachement à son groupe culturel, et d'autre part, veiller à ce que la **tolérance** soit assurée sans pour autant, d'une part, entamer la liberté précédente, ni d'autre part, que celle-ci mette en péril la tolérance à cause par exemple de prosélytismes ou de discriminations. La **laïcité** est une composante de cette contrainte culturelle, mais elle doit être interprétée, non pas comme une façon d'uniformiser les hommes, mais comme une façon de garantir la liberté de vivre leurs différences dans le respect des autres et de la société.

Les droits de l'homme ne sont pas une intention qui reposerait uniquement sur le volontarisme moral des personnes : bien plus que cela, ils exigent que les garanties évoquées ci-dessus soient pleinement assurées pour chacun. On ne peut pas toujours épanouir sa liberté de pensée dans une situation sociale délétère, on ne peut pas toujours épanouir sa liberté culturelle sans accès à l'instruction, on ne peut pas toujours être tolérant quand on a faim ou si l'on craint pour sa sécurité, etc., pour ne citer que quelques exemples.

Ces principes peuvent se retrouver, en partie, dans les déclarations sur les droits de l'homme : ils posent des objectifs. Mais sur la façon de les atteindre, il n'y a pas de solutions toutes faites, directement inspirées de la nature ou d'une quelconque « vérité révélée et transcendante ».

C'est par le débat démocratique que le processus de leur réalisation peut être construit, en se basant sur l'expérience et l'observation, ce qui le rend proche de la démarche de la méthode expérimentale positiviste.

Or il n'y a pas de débat démocratique sans liberté d'opinion, sans **libre pensée**. L'homme de la méthode expérimentale comme l'homme de la démocratie est foncièrement libre penseur.

L'homme démocrate est un libre penseur. Cela signifie que c'est un acteur d'une société humaine dont les règles pour sa survie sont obtenues par la construction issue à la fois du

débat contradictoire et de **l'accord consensuel**, sur la base de l'expérience des faits et de la complexité, incertitude et incomplétude du réel observé. Il n'est donc soumis à aucun dogme qui avance une vérité toute faite, ni philosophique, ni spirituelle, ni religieuse, ni même scientifique. Vis-à-vis des idéologies, c'est un **incroyant-né** ! La démocratie va de paire avec l'esprit critique et la première liberté consiste à pouvoir le pratiquer.

Cependant, certains diront que les principes de fraternité sont justifiés par des représentations métaphysiques ou religieuses de la place de l'homme dans l'univers, et dénonceront le relativisme positiviste de mes propos. Beaucoup estiment qu'on a besoin de « Dieu » pour se convaincre de la nécessaire fraternité humaine (ils disent aussi « l'amour »). Mais ces idées imposent une vision de l'univers et de l'homme comme processus contribuant à un déterminisme finaliste, un "programme" universel sous-tendu par, et trouvant son origine et sa fin dans une réalité réductible à un "Unique" préexistant à toute chose. En outre dans cette approche, la place de l'homme est foncièrement anthropocentrique.

Face à l'incertitude que ces vérités puissent être à jamais accessibles à l'esprit humain, je préfère encore invoquer le concept de **l'être**, la part du réel, sous ses formes multiples, plurielles et émergentes, inconnaissable en soi, qui est en nous et qui est nous, et pour lequel le principe d'objectivité exprime seulement l'existence (F. Élie [1]). Pour nous, les humains, une part de l'expression de notre être est dans notre conscience ou dans notre inconscient, et elle nous pousse, par un filtre biologique, par l'expérience de notre évolution et par des forces naturelles connues et inconnues et en action permanente en nous, à défendre, à promouvoir et à développer la vie et la survie biologique humaines par la fraternité. Je ferai allusion à cette idée lorsque je parlerai plus loin de l'humilité (cf. paragraphe « [les trois piliers de la fraternité](#) »). Mais il faut, là encore, rester prudent, car même le concept de l'être est pourvu d'ambiguïtés, et j'ajouterai même que le principe d'objectivité n'est valable qu'aussi longtemps qu'il peut être exploité, avec une efficacité prédictive satisfaisante, par la méthode expérimentale.

La raison est que, pour être conforme à ce que j'ai dit plus haut, à condition d'admettre que l'homme n'est ni le centre ni la finalité de l'univers, aucune connaissance humaine ne peut faire l'économie de l'épreuve du doute, de l'épreuve expérimentale des faits, des preuves par les faits, de l'analyse contradictoire, et donc du débat démocratique qu'alimente la libre pensée. En effet je soutiens que (principe positiviste) dans ses interactions avec la nature et ses frères humains, l'esprit de l'homme ne peut s'extraire des inévitables incertitudes et incomplétudes de ce qu'il perçoit introduites par les perturbations qui proviennent de sa propre perception du monde ainsi que de l'action du monde sur lui.

Il reste que l'essentiel est que, lorsque plusieurs voies, spirituelles, philosophiques, religieuses, apportent la même motivation pour que les hommes convergent ensemble vers le même objectif de fraternité, elles deviennent intéressantes et peuvent jouer un rôle dans le débat sociétal. Sous cette réserve, il n'est naturellement nulle question de critiquer un système de croyances religieuses.

Qu'il s'agisse d'une structure religieuse, une église, quelle qu'elle soit, ou bien laïque et/ou athée, lorsqu'elle fonde le devenir de l'humanité et des sociétés sur des bases idéologiques où sont exclues les possibilités de libre pensée positive, et de liberté individuelle dont j'ai parlé plus haut, elle ne peut donc pas prétendre diriger (je devrais dire "contrôler") démocratiquement une société. En revanche, toute structure humaine, religieuse ou laïque, qui, dans les faits, intègre ces possibilités peuvent et doivent prendre part à la vie démocratique au sein de la société lorsque celle-ci se veut construire son chemin de manière progressive, expérimentale, au moyen des débats et de la libre pensée. Une telle structure peut enrichir la société par un apport de variétés dans la façon de saisir et traiter les problèmes.

Dans une société démocratique, la mission publique, qui a pour unique mission de garantir les exigences présentées plus haut, n'a pas vocation de critiquer le bien-fondé des croyances, mais doit garantir la liberté de conscience et la tolérance entre les tenants des différentes croyances. La liberté de conscience permet à chaque personne de puiser dans ses convictions religieuses, fondées ou non sur des « vérités révélées », ou ses convictions philosophiques ou

spirituelles, les motivations et les arguments pour la fraternité ou les orientations politiques, sociales et culturelles qu'elle propose en tant qu'acteur citoyen au sein d'une démocratie, à condition, bien sûr, que ces convictions le lui permettent.

La **démocratie**, dans les idées comme dans l'organisation des affaires humaines, exige l'existence de contre-pouvoirs face à des pouvoirs qui conduisent ces affaires. Car il s'agit de ne jamais se laisser enfermer dans des certitudes irréversibles lorsque l'on a l'initiative de l'organisation. Les inévitables erreurs, issues d'une avancée très souvent empirique marquée d'incertitudes, d'incomplétudes de la connaissance, doivent pouvoir être régulées par l'observation critique de tiers, et corrigées, plus ou moins efficacement, par des actions qui exercent sur elles des forces centrifuges. La démocratie ne consiste pas à rechercher systématiquement la majorité écrasante, si tel était le cas, on serait plutôt en situation où le contre-pouvoir n'a plus de marge de manœuvre. La démocratie est toujours un **équilibre métastable entre des tendances opposées**, l'une qui détient à l'instant actuel l'initiative, et l'autre qui est l'opposition ; et quelques fluctuations, issues des débats contradictoires, suffisent à inverser les rôles. Mais le résultat net de ces alternances n'est pas statique : elles construisent progressivement, et de manière toujours opposable, une évolution qui garantisse au mieux l'adéquation de la fraternité humaine à la société humaine toujours en mouvement. C'est la nature même de la démocratie, fondée sur cet équilibre métastable entre des solutions alternatives, qui rendent la démocratie si fragile, et si exceptionnelle dans l'histoire de l'humanité, au point qu'il lui faille remplir un **devoir de vigilance** vis-à-vis des forces où l'absolutisme et l'idéologie sont la règle, et des risques de dérapage vers elles.

Bien entendu, en vertu des exigences que j'ai évoquées sur l'économie, le social, le culturel, le politique, les critères pour qu'une majorité exerce la gouvernance ne sont pas liés au niveau que les personnes occupent dans ces domaines : ainsi, ce ne sont pas les plus forts ou les plus faibles, ni les plus ou les moins productifs, ni ceux qui ont le plus ou le moins de ressources, ni ceux qui appartiennent à une culture majoritaire ou minoritaire, etc., qui déterminent la majorité, mais chacun des citoyens en toute **égalité de droit** avec les autres.

Voici donc sur quelle base épistémologique le cheminement de la pensée expérimentale vers la fraternité humaine est possible, et propose une spiritualité sans dogme. J'emploie ici le mot spiritualité comme désignant une prise de conscience intérieure, une « conversion du cœur » (comme je le dis plus loin) qui fait suite à une adhésion libre par la raison.

2 - Du principe d'objectivité à la fraternité humaine

Rappelons, à partir de l'article [4] « [sur la nature des lois sur la nature](#) », deux principes fondamentaux, à caractère positiviste, sur le rapport entre la conscience humaine et le réel :

a) - La conscience individuelle n'est que la modélisation du réel et des interactions du sujet avec ce réel. Elle n'est pas ce réel, mais comme tout modèle elle tend à nous le faire révéler. Comme elle ne perçoit, ou plutôt modélise, que l'apparence des choses, la conscience individuelle place la perception de notre propre personnalité comme une chose radicalement isolée, et s'en émane la sensation de la solitude que rien ni personne ne semble pouvoir remplir.

b) - Le réel obéit au principe d'objectivité (voir [1] et [2]) qui nie tout projet final a priori pour l'ensemble de la nature dans sa globalité. Mais les outils de la conscience et de la connaissance humaines (l'appariement et le dénombrement), qui résultent d'une évolution fondée initialement sur le hasard et la nécessité (voir [4]), ne peuvent que traduire de façon très partielle, sélective, intentionnelle et distordue l'objectivité de leurs objets. L'esprit humain n'a donc pas ainsi accès au réel.

En quoi conduisent-ils aux trois piliers qui constituent ensemble et simultanément la fraternité

humaine ?

1 - Une conséquence du principe d'objectivité est que les éléments de la réalité se comportent et changent selon une évolution qui répond à des **critères d'optimisation** en présence de contraintes. En d'autres termes, en vertu du principe d'objectivité, le rattachement d'un objet à un élément de réalité objective est lié à l'existence d'une propriété invariante, qui se conserve, et par rapport à laquelle les observations et les mesures peuvent être mises en relations. Or en présence de contraintes imposées par ses relations avec le reste du monde, ou par ses propres constituants, l'objet évolue, tout en conservant la propriété invariante, si le processus d'évolution satisfait des critères d'optimisation. C'est de cette manière que la connaissance expérimentale du monde procède et parvient à introduire l'objectivité, ou à la restituer, pour des faits dont l'observation est liée à la subjectivité, et à tirer des « lois » de la nature, qui ne sont certes que des modélisations du réel, ainsi que je l'ai dit à maintes reprises (voir [1], [2] et principe (a) ci-dessus).

2 - Cette évolution qui suit des critères d'optimisation peut conduire chez l'homme à des actes reconnus « mauvais », égocentriques, ou à l'inverse, altruistes, « bons », utiles à l'humanité. En soi, les « **penchants** » de l'homme, « bons » ou « mauvais », sont les conséquences de l'évolution optimisée de l'individu en tant qu'élément du réel.

3 – Mais, lorsque les éléments du réel interagissent et finissent par former un **système** qui les englobe, ils évoluent au sein du système dans le cadre de contraintes imposées par leurs relations mutuelles et complexes.

4 - Ces contraintes sont compatibles ou non avec les conditions d'équilibre et de pérennité du système : au cours de leurs évolutions, sous ces contraintes, les éléments intégrés dans le système entrent ou sortent des limites de compatibilité. S'ils en sortent tous, le système ne peut plus exister, ou du moins ne peut plus rester identique à lui-même. Il y a **bifurcation** des états du système qui le conduit vers un nouveau système dans un nouvel état d'équilibre.

5 - Ces évolutions individuelles des éléments intégrés répondent toujours à une optimisation, mais cette fois, en **relations mutuelles dans le système** : un élément en présence d'autre ne peut plus être considéré isolé donc optimisé comme s'il était seul, son optimisation n'est plus pour « lui seul ». Les exemples sont très nombreux en physique : problème à n corps en astronomie, liaisons chimiques, interactions moléculaires dans les solides, les liquides, etc., mais aussi en biologie, écologie, économie, sciences cognitives (voir par exemple [6] et [7])...

6 - C'est l'ensemble supérieur, le système, qui, à son tour, peut être considéré isolé et donc évolue suivant une optimisation individuelle.

7 – Des points 5 et 6 ci-dessus, il se dégage le concept des **propriétés émergentes** du système ([6], [7], [8]) : propriétés nouvelles par rapport à celles de ses constituants, parce que c'est le système, c'est-à-dire leur ensemble, qui impose des contraintes aux constituants intégrés. La réponse de ceux-ci à ces contraintes « systémiques » leur donne un nouveau comportement qui est compatible ou non avec les conditions d'équilibre du système.

8 - Le système étant un nouvel individu élément du réel, son optimisation est orientée sur la satisfaction des conditions de son existence, c'est son « penchant », a priori différent de celui de ses constituants.

9 - Et ainsi de suite, il y a des hiérarchies de systèmes de systèmes, la nature est composée de ces structures complexes et interdépendantes.

10 – Pour prendre en compte le rôle des constituants d'un système dans l'équilibre de celui-ci

et dans le leur, j'introduis alors la notion de « valeur ».

Dans le cadre d'un système supérieur, la « valeur » (ou **valeur sociétale**) d'un élément intégré est liée à sa faculté de favoriser la pérennité de ce système.

11 - Dans un système complexe et très interdépendant, comme **l'humanité**, la valeur sociétale de chaque homme est dans la survie biologique de cet ensemble, et à travers elle la permanence de l'espèce humaine, donc des autres individus.

12 - Cependant chaque individu est suffisamment autonome pour être aussi sensible à ses propres conditions optimisées, comme s'il était seul, d'autant que sa perception consciente lui donne cette illusion (cf. principes (a) et (b) ci-dessus).

13 - Et chaque individu a au moins cette double appartenance : d'une part une dynamique optimisée qui vise à assurer sa propre pérennité, et là encore à travers elle celle de l'espèce humaine (que l'on appellera sa « **valeur individuelle** »), et d'autre part une valeur qui vise à assurer celle de l'humanité à laquelle il appartient et où il agit (qui est sa valeur sociétale).

Un exemple emprunté à la neurobiologie : au départ de l'évolution humaine, les neurones entrent en compétition pour assurer leurs survies biologiques (darwinisme neuronal, cf. Edelman, Changeux... [9], [10]), ce qui, au final se transforme en une coopération au sein d'un système plus large, le système nerveux, où ils entrent en relations de cohérence et de synchronisation qui aboutissent à l'émergence de la conscience, propriété nouvelle apportant un outil favorable à la survie biologique de l'humain. Ainsi le neurone est-il à la fois « individuel » et « sociétal », ces deux valeurs n'étant ni séparables ni opposables mais en relation de compromis.

14 - En pratique s'interposent des strates entre l'individu et l'humanité globale: sa famille, son groupe, son pays, sa culture, etc., et la valeur « altruiste » ou sociétale de l'individu s'appliquera d'abord aux premiers niveaux en excluant les autres.

Ces strates auxquelles appartient immédiatement l'individu, et qui sont des sous-systèmes de l'humanité, ne doivent pas être privilégiées par la valeur sociétale de l'individu au détriment de l'humanité globale : l'exemple qui l'illustre bien est le **repliement de soi dans une appartenance communautaire** et la fermeture vis-à-vis de l'extérieur.

15 - Il n'y a pas lieu d'opposer la valeur individuelle et la valeur sociétale : **l'une de doit pas éliminer l'autre**. En effet, toutes deux procèdent du principe d'objectivité respectivement au niveau individuel et au niveau de l'espèce humaine. D'autant que, si l'on considère la question du point de vue de l'évolution biologique qui se fait en terme d'une recherche permanente de l'invariance du gène (J. Monod [11]) dans le cadre de perturbations incessantes et d'apport de variété de la part du milieu extérieur (H. Atlan, [8]), alors ce sont les caractéristiques de l'individu, et les processus optimisés les conservant, qui se sont développées pour que les caractéristiques fondamentales de l'espèce humaine puissent se conserver dans un contexte d'apport de variété. Et en retour :

- La structuration des individus en **systèmes humains** répond à la condition que l'optimisation nécessaire à l'invariance individuelle est favorisée par cette structuration en un système supérieur. Autrement dit, au sein d'un système humain, l'individu bénéficie des chances d'amélioration de son équilibre individuel que lui procure le système humain (la « société » au sens large).
- Et à l'inverse, les conditions qui augmentent les chances de l'invariance et la conservation de l'humanité globale doivent aussi être telles qu'elles contribuent aussi à l'invariance et la **conservation des individus**.

Il y a nécessité de **coopération** des individus et du système humain qu'ils constituent. Il y a nécessité de **convergence** des valeurs individuelles et des valeurs sociétales sur la même finalité : pérenniser l'humain.

16 - En conséquence du point 15, on retrouve un **principe sociétal** très simple, en théorie, mais complexe à mettre en œuvre dans la pratique (sinon l'humanité serait déjà un paradis !) :

- L'individu doit pouvoir jouir d'une certaine **liberté** et d'une certaine « **dignité humaine** » par lesquelles il a le droit d'exister, d'affirmer son soi, son individualité, sa différence, car il est élément du réel, avec ses « penchants » qui font ses qualités et ses défauts, et avec sa faculté de trouver et choisir les conditions qui optimisent sa propre survie.
- L'humanité, à travers ses différentes sociétés, doit pouvoir accomplir la raison d'être de son existence, à savoir l'invariance des caractéristiques fondamentales de l'espèce humaine dans un contexte **d'apport de variété**. Pour cela non seulement l'action des individus ne doit pas lui faire obstacle, mais au contraire, elle doit être une des sources des processus visant à optimiser la survie de l'humanité.
- Pour autant, les systèmes humains ne doivent pas écraser leurs éléments individuels, non seulement parce qu'ils répondent à l'exigence de liberté et de dignité susmentionnées, mais encore parce que cela conduirait à supprimer leurs sources internes d'optimisation de leur existence. Or ces sources d'optimisation sont des apports de variété, de création, de nouveauté, pour le système, puisque chaque individu est une nouveauté potentiellement enrichissante de l'ensemble.
- D'où le **principe** :
 - La **liberté individuelle a ses limites** qui consistent à respecter celle des autres, donc le système humain.
 - Et inversement, **le système humain a ses limites** qui consistent à préserver la liberté individuelle.
 - Bien plus, dans le cadre de sa liberté, l'individu puise sa dignité dans le fait d'avoir des **droits** – ceux de sa liberté – mais aussi des **devoirs** – ceux d'apporter, ou du moins de respecter, des éléments qui pérennisent l'humanité à laquelle il appartient.

17 - On comprend que cette recherche d'équilibre, dans une coopération entre l'individu et la société humaine, est un exercice très difficile qui a occupé et occupe aujourd'hui plus que jamais les partenaires de cette société dans les choix d'actions censées conduire à cet équilibre, et qu'il y ait tant de modèles de sociétés !

Mais s'il faut prendre en considération, avec **tolérance** (car personne ne détient la vérité en ce domaine) tout modèle de société, il faut en revanche rejeter et faire preuve de **fermeté envers tout modèle qui par son caractère extrémiste** amène à nier au moins l'une des clauses du principe sociétal ci-dessus (point 16).

18 - Au vu des arguments qui précèdent, suffit-il alors que la démarche spirituelle se ramène seulement à la mise en œuvre de l'éthique sociétale ?

La réponse serait affirmative si chaque personne était spontanément encline à le faire, si elle le vivait de l'intérieur, dans son système cognitif, comme une évidence. Il y a certes un « filtre biologique » qui la pousse en ce sens, au moins au sein des communautés qui lui sont les plus proches (famille, etc.) car le rôle de ces communautés s'avère immédiat pour la conscience individuelle des choses proches, ce qui rend actifs les processus optimisés qui concourent à l'invariance humaine. Mais la réponse est souvent négative, car le **réflexe de la survie individuelle** est fréquent à cause des situations où la conscience humaine est confrontée directement aux événements et menaces, jugées telles, qui lui sont proches : la valeur individuelle prévaut souvent par rapport à la valeur sociétale.

19 - Une des raisons majeures de cette réponse négative est que notre conscience est le siège d'interprétations souvent illusoire des perceptions de notre environnement (principe (a) ci-dessus), qui tendent à montrer comme fondamentalement séparée notre conscience, notre soi, du reste du monde. Une autre raison, liée à la première, est la méconnaissance de notre soi.

20 - Si la première raison, donnée en 19, peut se corriger à l'aide de la distance critique que donne l'esprit de la **méthode expérimentale**, la seconde peut l'être par un processus de

« **conversion du cœur** », c'est-à-dire quelque chose qui donne l'envie, la motivation profonde à notre soi d'œuvrer pour une éthique sociétale, d'œuvrer dans l'action fraternelle. Quelque chose qui fait que nous sommes heureux, dans la joie, de le faire.

21 - A défaut de cette « conversion », il y a toujours **l'éducation** ou la **pression extérieure**, comme les lois, qui conduisent à une sélection de nos comportements qui ne retiennent que nos actes fondés sur la valeur sociétale. Mais elles peuvent être restreintes à des intérêts qui sont ceux du groupe d'appartenance, et par cela introduire des biais dans nos critères de choix qui masquent la nécessité de rester ouvert sur l'ensemble de notre humanité. En outre, être éduqué sur une chose ce n'est pas forcément l'avoir intégrée dans notre motivation, l'avoir transformée en impulsions intérieures (on dit « **s'approprier** » la chose).

22 - L'action fraternelle est à tous niveaux, pour tous niveaux, et le fait qu'elle résulte d'une prise de conscience intérieure (« **en esprit et en vérité** »), d'une appropriation intime par notre psychisme, la fait distinguer de la seule éthique sociétale.

23 – Si, pour chaque personne, vivre dans le réel consiste, à son niveau, à appliquer le principe d'objectivité en assurant cette double valeur (sociétale, individuelle) elle devra alors adopter une démarche d'action fraternelle qui, parce qu'elle prend en compte ces deux valeurs, se décline en :

- **Humilité** : prendre conscience des limites qui font que nous ne sommes pas seuls, en-dehors du système humain, ce qui demande connaissance de soi.
- **Service** : agir au bénéfice de soi mais aussi des autres, ou du moins non à leur détriment, dès lors que la prise de conscience faite lors de l'humilité est acquise.
- **Patience** : assurer ce service dans le respect de l'individualité, de la liberté et de la dignité de l'autre, qui fait partie tout autant que nous du système humain.

24 - S'il est dans la **vocation biologique de l'homme** d'assurer la pérennité de la vie de son espèce, du système humain, répondant par là au principe d'objectivité, il est donc normal que cela passe par les Trois Piliers de l'action fraternelle : Humilité, Service, Patience.

C'est **une éthique sans religion**, elle rassemble tous les hommes quelles que soient leurs races, leurs cultures, leurs religions, leurs statuts sociaux. C'est par elle que nous pourrions œuvrer pour la pérennité de notre Humanité, tous ensemble : car c'est de tous que nous aurons besoin pour cette mission fondamentale, sans exclure les uns ou les autres, sans nous priver des richesses d'imagination, d'aide, d'idées, de participation, de connaissance, etc., que chacun de nous porte en lui par son apport de variété au grand système humain.

Que certains hommes aient besoin de leurs croyances religieuses ou spirituelles ou philosophiques pour être motivés à participer à cette œuvre, c'est tant mieux, et nous devons les respecter et les comprendre dans ces dispositions. Mais pourvu qu'elles soient des moyens pour ouvrir les hommes les uns aux autres, des moyens pour relier, et non pour séparer, imposer ses idées, dénigrer, éliminer... N'oublions pas que le mot « religion » vient du latin « *religere* », qui signifie « relier ».

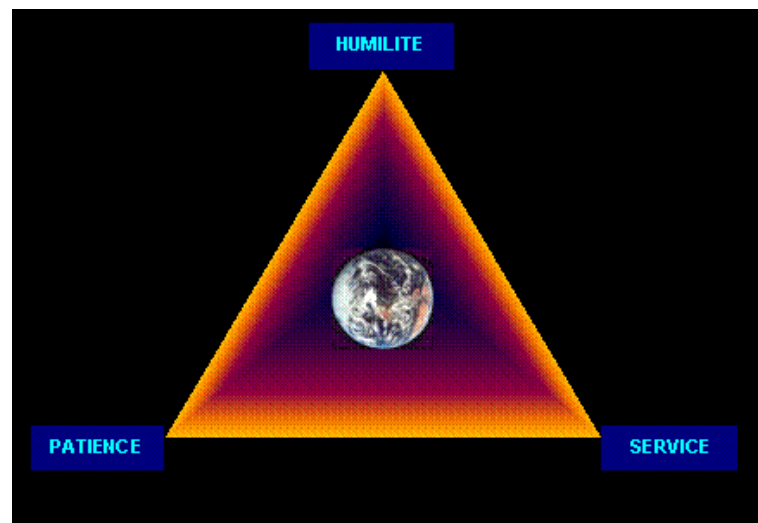
25 - **Remarque importante** :

J'ai dit que la spiritualité fondée sur l'action fraternelle – la seule qui fasse l'économie de toute religiosité et qui soit en parfaite cohérence avec les principes rationnels – ne présente pas comme une nécessité l'annihilation de notre personne. Bien au contraire : c'est parce que l'individu est considéré avec ses propres aspirations d'humain que l'action fraternelle consiste à en tenir compte, afin de nous décentrer nous-mêmes et de placer dans nos relations l'autre et le respect de sa liberté et de sa dignité.

C'est parce que l'individu a des aspirations de vie que la société, le système humain, ne doit pas se superposer à lui et l'effacer. Ainsi les penchants de l'homme, avec ses défauts et ses qualités, offrent la raison d'une nécessité de nous améliorer dans l'action fraternelle. Toute idéologie, spirituelle ou non, qui prône le contraire est suspecte.

Toute exigence de surpasser l'humain en nous ou de nier la personne humaine est mensongère et dangereuse (voir [1]).

3 - Les trois piliers de la fraternité humaine : l'humilité, le service et la patience



*Trois piliers de la fraternité humaine
(dessin : Frédéric Elie)*

Je vais développer les grands axes de la fraternité humaine qui sont apparus dans l'argumentaire précédent. Mais auparavant, je fais ci-dessous une digression sur le concept ontologique d' « être » et de « réalité ».

La conscience et la raison sont des propriétés émergentes, au sens de la théorie des systèmes, qui sont apparues au cours de la longue évolution des systèmes biologiques complexes. Leur présence chez chaque homme est maintenant reconnue et posée comme préalable à tout le droit humain dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La conscience et la raison humaines sont des propriétés relativement nouvelles dans la vaste histoire de l'univers, mais restent néanmoins des éléments entiers des processus de la nature. Par rapport aux autres processus de la nature, elles apportent en plus qu'un système complexe, tel le système humain et l'humanité entière, est désormais capable d'influer lui-même sur sa destinée, et de se différencier de la nature, dans ses représentations intérieures, pour en construire les « lois » (avec les limites et les réserves que l'on sait), les utiliser pour s'adapter à la nature et adapter la nature à lui (F. Élie [1] et [2], stratégie de la double adaptation), se questionner sur la place qu'il tient dans la nature, et se percevoir comme percevant.

Cette situation nouvelle, dans l'évolution de la matière puis de la vie, rend l'humain apte à chercher de percevoir, de saisir au mieux, le réel dont il fait partie intégrante, et donc ce qu'il est lui-même, en « toute objectivité », ce que j'ai appelé l' « être ». Pour l'homme, pour son système cognitif, chercher l'être en lui passe obligatoirement par chercher la réalité qu'il est et qui est elle-même immergée, et en incessantes interactions, dans la réalité plus vaste de l'univers et que l'on décrit de nos jours, à notre niveau, à l'aide de nos « catégories » (F. Élie [3] et [4]), comme des agrégats de formes, d'énergie, de matière, d'ondes, etc. qui sont en mouvements dans des cadres d'espace et de temps.

Nous avons vu que toute réalité nécessite, pour être décrite selon la méthode expérimentale, le recours au principe d'objectivité. Mais nous avons vu aussi que, puisque toute action de connaître implique une interaction entre le sujet et l'observé, il est posé comme principe (positiviste) que toute réalité ne peut pas être décrite dans sa totale indépendance : elle n'est pas connaissable en soi.

Est-ce à dire alors que, pour l'homme, toute recherche de l'être est vaine ?

Je pense que non. Si cette recherche était inutile alors cela impliquerait déjà que la démarche

de la connaissance expérimentale de la réalité serait elle aussi vaine, car cette démarche est une composante de la recherche du réel, tout comme celle de l'être. Or, malgré les limites, malgré les « horizons » devrais-je dire (cf. [1], [2], [3]), qui affectent les résultats issus de la démarche expérimentale, nous savons que celle-ci, processus de distanciation proprement humain, fournit à l'homme des moyens inédits pour assurer son adaptation. Comme si, pour l'esprit humain (son intelligence, ses systèmes de représentation) le simple fait de tendre vers la connaissance du réel en soi, sans jamais l'atteindre pour de bon, garantissait déjà une chance de succès de sa pérennité. Comme si le chemin, sur lequel on avance vers un horizon, était déjà autant créateur que le but situé au-delà de l'horizon.

De même, tendre vers la connaissance, ou l'expérimentation, de l'être, de notre existence intérieure et extérieure, parmi le monde, peut fournir des éléments de sagesse, c'est-à-dire d'œuvrer pour plus de fraternité au bénéfice de la pérennité de toute l'humanité, et ceci même si, pour les mêmes raisons positivistes, cette connaissance n'atteint pas ses horizons.

Ne pas saisir en soi l'être n'est pas si grave : nous ne savons pas tout de la vie, et pourtant nous vivons, nous ne savons pas tout de notre esprit et pourtant nous pensons et ressentons, et nous savons que nous le pouvons. Alors, de la même façon, nous ne connaissons pas l'être mais nous savons qu'il œuvre en nous et chez chacun de nos frères humains, et que nous, êtres humains, qui ne sommes évidemment pas le centre de l'univers, avec la conscience et la raison dont nous sommes dotés, nous inscrivons de nouveaux processus dans le réel.

La **connaissance de soi**, c'est-à-dire la prise de recul aussi large que possible vis-à-vis de nous-mêmes, de nos mouvements intérieurs et extérieurs, sans tomber dans le piège du nombrilisme égocentrique de l'« épanouissement personnel », est assurément une disposition efficace pour cette marche sans fin qui tend vers l'être, et donc vers la sagesse et la fraternité. Et l'Humilité, le premier des trois piliers de la fraternité, est l'expérimentation d'une telle prise de recul : c'est une révolution intérieure qui nous fait prendre conscience du caractère relatif de notre place et existence individuelles, et par laquelle l'existence de l'autre, et son droit, entrent dans le champ de notre conscience.

Ainsi, parce que l'humilité est connaissance de soi, elle nous prédispose aussi à la connaissance des autres.

Ce n'est pas le fait que cette marche soit sans fin, qu'il faut craindre. Ce qui doit être craint, c'est d'arrêter cette marche.

Et j'ai presque envie de dire : marchons de cette façon et, que notre conscience atteigne ou non les horizons, le réel fera le reste, avec toute la richesse de ses processus, de ses forces, connues et inconnues, connaissables et inconnissables, et nous fera franchir, peut-être sans le savoir, une étape décisive !

Cette digression quasi métaphysique nous a permis de souligner l'intérêt d'une démarche, assimilable à une **spiritualité positiviste et sans dogmes**, fondée sur la connaissance de soi et l'humilité, et par suite sur la fraternité, pour la survie, la pérennité et l'épanouissement de la société humaine. Les trois piliers de la fraternité, qui font passer de la valeur individuelle à la valeur sociétale, sont maintenant commentés ci-après.

- **L'Humilité** : se donner si peu d'importance, ne pas s'attacher à notre ego, sans pour autant le nier ou le supprimer, ne pas se mettre en avant, en particulier lorsque l'on veut rendre service ou partager notre expérience. Humilité envers la vie, mais aussi envers les hommes. Prendre conscience que nos illusions ne sont pas seules à agir dans notre être, ni à être les moteurs de celui-ci, et que notre être n'est pas limité à agir et à se positionner pour elles seules. Il s'agit alors de se tendre vers la connaissance de l'être en nous (voir cette notion plus haut) et d'accueillir sa présence dans notre conscience et le courage de la vivre dans les conditions concrètes de notre existence.

L'humilité c'est encore avoir l'esprit de silence intérieur et extérieur, fondé sur la **discrétion**, le **respect**, la **patience**. Mais l'humilité c'est aussi la **joie** : posséder la joie qui témoigne de notre cheminement vers l'être ; une telle joie finit par entraîner les autres vers une démarche

spirituelle.

Il s'agit d'arrêter de se rechercher soi-même en toute chose et en toute action, ce qui implique de se détacher d'une certaine façon des choses et des personnes. Mais **se détacher**, ce n'est pas refuser ou rejeter ce qui vient à nous. N'oublions pas que nous devons vivre dans les conditions concrètes de nos vies, et que bien des personnes ont besoin de nous ou peuvent nous aimer et s'attacher à nous. Se détacher, c'est vivre avec grâce ce qui vient à nous, en sachant que nous n'en sommes jamais les propriétaires, c'est-à-dire être **plus disposé au don de soi qu'à la possession des autres**.

Ainsi adopter dans notre façon d'être et d'agir la gratuité, l'absence d'attente au plus profond de nous-mêmes, libère le rayonnement de notre existence et apporte la confiance à tous ceux avec qui nous sommes en relation car cette force parvient à devenir perceptible.

Il s'agit de vivre notre décision de changer notre être et nos modes de relation avec les autres, en restant au milieu des conditions concrètes de la vie et sans crainte pour nos attachements et nos ambitions égocentriques. Et face aux résistances internes et externes, il faut la force et l'espoir, il faut savoir rester serein face à l'adversité et la souffrance afin d'apporter notre soutien à ceux qui en ont besoin.

Avec le détachement doublé de l'exigence d'une action fraternelle à réaliser pour nos frères et sœurs humains, le silence intérieur, la réflexion, la maîtrise de nos paroles, de nos pensées et de nos sentiments, ne sont pas des outils qui consistent à créer un vide stérile, mais donnent le moyen d'être plus attentifs, plus vigilants, vis-à-vis de l'attente des autres et des signaux de l'être en nous, parce que nous avons supprimé tous les bruits de fond de nos illusions qui masquaient cette attente et ces signaux. C'est une attitude de **vigilance**, à commencer envers nos propres paroles. L'homme humble est dans l'esprit de silence, et grâce à cela il peut répondre aux attentes inexprimées des autres que son attention et son empathie lui permettent de détecter. N'étant plus centré sur lui-même, il devient attentif aux autres. **Le silence de l'homme humble est vigilance, observation, attention**.

La force de l'existence commence à s'exprimer en l'homme humble et attentif, son rayonnement donne confiance et espérance aux autres. Il n'a alors nul besoin d'imposer ses vues aux autres, ni d'exprimer ses jugements ou ses louanges envers eux. Seule la joie qui ressort de ce rayonnement en témoigne, une joie qui le fait aller au milieu du monde comme un soleil.

- **Le Service** : c'est l'action fraternelle envers autrui, à son seul bénéfice, sans se rechercher soi-même, ce qui ne veut pas dire que cette action ne puisse pas être intéressée (il n'y a aucune culpabilité dans l'action intéressée: bien plus, paradoxalement, elle peut être avoir des conséquences plus altruistes, et source de progrès pour le bénéficiaire, que les actions prétendument charitables). Rendre service avec **l'esprit du serviteur inutile**. Ne pas s'approprier les mérites de notre action. Agir avec discrétion. Rendre service avec une réelle joie pour la personne concernée, avec le sourire, l'effacement, la constance, la discrétion, la gratuité. Servir avec **courage**, sans peur pour ses ambitions, ses prérogatives, mais aussi sans attendre un rôle, un statut, une étiquette. Le service implique **l'équanimité** : l'attention pour chacun, sans y chercher une préférence qui aurait pour seul but d'être agréable à soi.

Comprendre que notre personne n'appartient plus à la part d'illusions qui la gouvernait entièrement jusqu'alors. Alors notre action, qui prend en compte notre ouverture vers notre être et celui des autres, s'orientera vers la fraternité et le service du prochain, car elle est dépossédée de nos ambitions personnelles dont la source est nos illusions.

Rendre service sans imposer nos vues et nos jugements, dans le respect de la tolérance de ce qu'est la personne à qui ce service est destiné. Rester discret dans le service donné à nos frères, afin de ne pas les mettre mal à l'aise et pour ne pas nous glorifier à la recherche de vaines louanges

Rendre service avec constance et fidélité, dès lors que nous avons réussi à maîtriser nos lassitudes alimentées par nos ressentiments et nos réflexes égocentriques. Alors nos paroles

seront porteuses d'une attention authentique, sincère, centrée sur notre frère à qui nous offrons le service. Elles ne transpireront plus l'impatience ou un agacement plus ou moins refrénés. Car la préférence est souvent fondée sur l'illusion d'un privilège que les uns ou les autres pourraient nous apporter en retour du service donné. Ceci pourrait sembler quelque peu contraire à la nature humaine, mais n'interdit pas les relations privilégiées avec certaines personnes, ni les relations amicales. Ce que ceci interdit, c'est que ces relations puissent masquer le souci du bien que nous pourrions apporter à tout autre être.

- **La Patience** : elle est la condition même de la ***l'amitié attentive***. C'est la douceur du cœur, l'écoute, l'empathie ni calculée ni indifférente mais affectueuse, c'est ***l'absence de vaines sollicitudes***, l'absence d'empressements où l'on voudrait qu'il soit dit que l'on est celui qui a résolu le problème.

C'est rechercher l'action bien faite, en agissant avec calme, dignité et respect, c'est la ***mise en confiance de l'autre*** ; c'est susciter chez l'autre l'envie de recevoir puis de donner à son tour. C'est encourager l'ouverture sans que cela ne devienne un déshabillage de l'autre.

C'est faire attention à ce que l'on dit, dans le fond comme dans la forme, c'est la ***parole impeccable*** (Don M. Ruiz) [20]. C'est accompagner l'autre dans ce qu'il est ou ressent et non dans ce qu'on voudrait qu'il soit ou ressente.

C'est lui faire sentir que notre présence est gratuite.

C'est la disponibilité du cœur.

Ce n'est pas de la connivence, mais une saine relation d'où se dégage l'offre d'une force qu'on apporte à l'autre.

C'est le temps nécessaire à la réflexion, ce sont des réponses données sans hâte.

C'est l'attitude sereine même devant la souffrance de l'autre, tout en étant un partage avec lui de cette souffrance. Car sa souffrance ne nous enlève rien, on n'y perd rien, on reste fort : le faire comprendre à l'autre, c'est lui permettre de ne pas avoir peur de nous importuner et lui éviter de se replier sur lui-même à cause d'elle.

C'est la ***crédibilité de nos paroles et de nos actes***, notre congruence : car sans cela, comment l'autre pourrait recevoir notre appui, comment pourrait-il ne pas se sentir jugé ? Il faut être soi-même en accord avec l'être pour être patient.

La patience, c'est l'art de laisser chez l'autre déborder l'expression de sa souffrance puis celle de son amitié. C'est ne pas réduire l'autre au silence.

La Patience et le Service, ce ne sont pas de vaines sollicitudes ni de vains empressements où l'on se rechercherait soi-même, où l'on se ferait valoir.

Se placer désormais dans le « temps de l'être », et non plus dans celui de nos excitations et agitations égocentriques. Démunis de notre temps individuel, nous voilà plus disponibles à l'être qui est en nous et vers lequel tendent nos chemins, et donc attentifs aux autres et à leurs services. Les choses peuvent être faites avec la patience dans laquelle nous prenons soin de les faire correctement, par fraternité envers notre prochain, en vue du service que nous lui apportons.

Assurer la crédibilité de nos paroles et de nos actes dans le service aux autres. La patience a besoin de cette crédibilité. En effet, pour agir au service des autres et avec une juste fraternité, il faut que la confiance suscitée en eux puisse reposer sur le sérieux de notre engagement. Mais le sérieux ne suffit pas : il faut aussi de la ***compétence***.

Cela n'enlève nullement la sensibilité, qui doit être préservée, mais retire toute attitude marquée de sensiblerie plaintive et de condescendance. ***La personne qui souffre conserve sa liberté, sa dignité à notre regard***, elle n'est pas un humilié ni notre obligé. Elle compte sur nous pour garder courage. Ce n'est pas de l'indifférence, mais c'est mobiliser nos énergies pour les actes fraternels. Dans tous les cas, il faut prendre sur soi-même pour réagir avec solidité, ce qui suppose la faculté de ***se remettre en cause***, de revoir nos habitudes d'autoprotection, nos instincts de fuite, de dégoût.

Bref, cela demande de ***bien se connaître soi-même*** afin de ne pas se laisser impressionner par la dureté de certains événements. En somme, savoir garder la tête froide mais le cœur

sensible.

Maîtriser la parole dans le fond comme dans la forme, éviter les paroles maladroites, blessantes ou condescendantes. Maîtriser aussi la pensée et les ressentiments. Apporter, par une parole impeccable, notre soutien avec professionnalisme et sincérité. Taire les ressentiments pour cultiver la douceur du cœur et la fermeté du chemin qui mène à la fraternité. C'est l'effort de toute une vie pour donner à la parole la cohérence parfaite avec notre pensée et avec notre être, pour donner à la parole la faculté d'exprimer clairement et sobrement ce qui est dans notre conscience. C'est une tâche difficile parce que la parole est ce qui, chez l'homme, a subi le plus les effets des illusions, des divisions, et de la perte de contact avec sa source ; la parole porte et traduit tous les traumatismes de la vie.

La parole a besoin d'être guérie et libérée par un cheminement qui nous conduit **au plus profond de soi**. Une fois cela accompli, la parole retrouve pleinement sa fonction première qui est de rayonner l'être, d'unir et de construire. Alors, désormais, l'homme humble est reconnu par la sobriété, le poids et la douceur de sa parole.

C'est aussi prendre le temps de la réflexion, fournir des réponses sans hâte aux diverses attentes. Il y a des empressements aux issues désastreuses : une action bâclée, une parole dite avec imprudence et aux conséquences néfastes pour son prochain, sont la marque d'une indifférence à l'encontre de nos frères, et de notre incompétence que nous aurions voulu masquer en laissant croire, par de vaines promesses, que nous pouvions rendre service ou agir. Il faut prendre le temps d'observer, de peser chaque chose, de sentir la réaction des autres, pour agir de manière pertinente.

- A ces trois piliers de la fraternité, il faut associer de manière transverse les **apports de la connaissance expérimentale** pour :

▪ **l'Humilité :**

- La connaissance de soi, qui passe par la connaissance scientifique de la nature humaine ;
- Les conditions concrètes de notre vie, qui nécessitent les méthodes rationnelles d'évaluation des situations, de prise de décision, de prise de risque, d'adaptation et de connaissance scientifique de nos environnements ;
- La distance : connaître les choses selon l'esprit de la méthode expérimentale contribue à les relativiser et à révéler leurs caractères illusoire résultant de l'interaction de l'objet avec l'observateur. D'ailleurs la véritable démarche spirituelle laisse toute sa place au doute expérimental, y compris et surtout quand il touche l'objet même de la spiritualité. Car ce doute est une conséquence du principe d'objectivité, donc intégré dans la nature du réel, et est une condition de la liberté humaine. L'excès de certitudes qui accompagnent les religions et les spiritualités est contraire à cette nature du réel et forme donc un frein à la démarche spirituelle faite en esprit et en vérité : il ne fait pas entrer ses détenteurs dans le « Royaume » et les pousse eux-mêmes à empêcher les autres personnes d'y entrer. La bonne spiritualité supporte le doute qui fait expérimenter librement et progresser grâce aux échanges qui résultent de la tolérance.
- La réflexion, selon les dispositions de l'esprit de la méthode expérimentale, pour agir de manière adaptée et pertinente (cf. [1]).

▪ **la Patience :**

- L'action bien faite, c'est-à-dire l'action pertinente, adaptée et vérifiée.
- L'attention à ce que l'on dit : savoir observer et connaître ce qui anime et motive les hommes, ainsi que les enjeux. Cela demande la démarche expérimentale.
- La force : elle s'appuie, entre autres, sur le savoir et le raisonnement qui augmentent notre jugement et notre confiance en soi.
- Le temps de la réflexion.
- L'attitude sereine devant la souffrance et les difficultés, car la connaissance selon la méthode expérimentale apporte une prise de recul qui rend efficace. Elle développe aussi la sensibilité parce qu'elle montre la complexité des choses, leurs subtilités et la

fragilité de leurs existences. Mais elle écarte du même coup les réactions émotives, impulsives (on dit aussi épidermiques), qui se fondent sur la sensiblerie, c'est-à-dire une émotion fondée sur la peur revêtue d'un aspect altruiste et empressé.

- La crédibilité, qui suppose la compétence donc la connaissance forgée par l'expérience et l'esprit critique.

▪ **le Service :**

- La perception, la connaissance l'acceptation et la manipulation raisonnée des conditions concrètes de nos vies.
- Le courage qui implique le sens du risque maîtrisé et de la responsabilité, valeurs de l'esprit de la méthode expérimentale.

Cette présence intime de l'esprit de la méthode expérimentale dans les trois Piliers de la fraternité fait de la science une valeur qui doit être au service des hommes et de la fraternité : connaître et comprendre peuvent aider à aimer.

Annexe : La Déclaration Universelle des droits de l'Homme

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'Homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'Homme soient protégés par un régime de droit pour que l'Homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations unies, le respect universel et effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'Assemblée Générale proclame la présente déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

1. *Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.*
2. *Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.*

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. *Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.*
2. *Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.*

Article 21

1. *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.*
2. *Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.*
3. *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.*

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.*
2. *Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.*
3. *Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.*
4. *Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.*

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*
2. *La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.*

Article 26

1. *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.*

L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. *L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.*

3. *Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.*

Article 27

1. *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*

2. *Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.*

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. *L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.*

2. *Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.*

3. *Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations unies.*

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Bibliographie

- [1] – Frédéric Élie : Mesurer et Agir, 24 mai 2000 – site : <http://fred.elie.free.fr>
- [2] – Frédéric Élie : [Méthode expérimentale](#), mai 2000, mars 2005, 30/12/2005 – site : <http://fred.elie.free.fr>
- [3] – Frédéric Élie : [Les lois de la nature](#), janvier 2007 – site : <http://fred.elie.free.fr>
- [4] – Frédéric Élie : [Sur la nature des lois sur la nature](#), octobre 2008 – site : <http://fred.elie.free.fr>
- [5] - Bernard D'Espagnat : *à la recherche du réel* - Gauthier-Villars, 1979
- [6] - J.L. Lemoigne : *la théorie du système général*
- [7] - F. Le Gallou, B. Bouchon-Meunier : *systémique: théorie et applications* - Tecdoc Paris 1992
- [8] - Henri Atlan : *entre le cristal et la fumée* - Seuil 1979
- [9] - Jean-Pierre Changeux : *l'homme neuronal* - Fayard 1985
- [10] - J.R. Searle : *the rediscovery of the mind* - MIT Press 1992
- [11] - Jacques Monod : *le hasard et la nécessité* - Seuil 1970
- [12] - Alain Papaux, Eric Wyler : *l'éthique du droit international* - PUF, que sais-je? 1997

- [13] - Marc Agi : *René Cassin : Prix Nobel de la paix, 1887-1976 : père de la Déclaration universelle des droits de l'homme*
- [14] - René Cassin (1887-1976). *Une pensée ouverte sur le monde moderne*. Hommage aux prix Nobel de la paix 68
- [15] - Eric Pateyron, *La contribution française à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, La Documentation française, 1998
- [16] - Gérard Israël, *René Cassin (1887-1976). La guerre hors la loi. Avec de Gaulle, les droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 2007
- [17] - Marc Agi, *De l'idée d'universalité comme fondatrice du concept des Droits de l'homme dans la vie et l'œuvre de René Cassin*, Antibes, Editions Alp'Azur, 1980
- [18] - Relations internationales, n° 131 et 132, juillet et octobre 2007 ("*Droits de l'Homme et relations internationales*"). Voir aussi les collections des Archives diplomatiques du Quai d'Orsay, série NUOI.
- [19] – Jean Gunther : article SPS n°265 décembre 2004, du site de l'AFIS (Association Française pour l'Information Scientifique) : <http://www.pseudo-science.org>
- [20] - Don Miguel Ruiz: *Les Quatre Accords toltèques, la voie de la liberté personnelle* – Jouvence, 2005

quelques sites institutionnels:

- Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), fondée le 30 décembre 2004 : organisme de l'État français, disposant des pouvoirs juridiques pour veiller au respect des lois qui interdisent toutes discriminations liées au sexe, à l'âge, à la race, à l'orientation sexuelle, à l'origine, à l'aspect physique, à la santé, aux opinions religieuses ou politiques de tous les individus – site : www.halde.fr
- LICRA : www.licra.org
- La Ligue des Droits de l'Homme : www.ldh-france.org
- MRAP : www.mrap.asso.fr
- OCCE : www.occe.coop
- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) : www.cncdh.fr
- Haut Commissariat aux Droits de l'Homme : <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>
- Cour Européenne des Droits de l'Homme : http://europa.eu/pol/rights/index_fr.htm
- The Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE) : <http://www.osce.org>
- Site du Ministère des Affaires Étrangères français: <http://www.diplomatie.gouv.fr>